

Les services enregistreurs pour l'Eure

| Service enregistreur | Téléphone | Adresse |
|----------------------------------|----------------|--|
| ADOMA | 02 32 64 20 46 | 23 rue de la Grosse Borne 27200 Vernon |
| DIALOGUE | 02 32 95 81 30 | 6 rue Gadeau de Kerville 76300 Softeville-lès-Rouen |
| EFIDIS | 09 70 82 19 20 | 20 quater rue Schnapper 78105 Saint-Germain-en-Laye |
| Eure Habitat | 02 32 38 82 82 | 10 boulevard Georges Chauvin - BP 688 27006 Évreux cedex |
| Foyer Stéphanois | 02 32 91 93 20 | 42bis avenue A. Croizat 76800 Saint-Étienne-du-Rouvray |
| Immobilière Basse Seine | 02 77 07 80 00 | 139 rue Grande - BP 203 27102 Val de Reuil cedex |
| LOGEAL Immobilière | 02 35 95 92 00 | 5 rue Saint-Pierre - BP 158 76190 Yvetot |
| Logement Familial de l'Eure | 02 32 62 23 23 | 4 rue Saint-Pierre - BP 587 27000 Évreux |
| LOGIREP | 02 35 73 74 07 | 8A rue Louis Poterat 76040 Rouen cedex 01 |
| LOGISEINE | 02 32 91 70 20 | Parc Saint-Just - Bât E - Appart 1 76800 Saint-Étienne-du-Rouvray |
| Picardie Habitat - ESH | 03 44 92 51 00 | 9 rue Clément Ader - BP 40451 60200 Compiègne |
| Plaine Normande | 02 32 76 04 69 | 86 avenue de la République 76000 Rouen |
| Propriété Familiale de Normandie | 02 35 22 50 98 | 111 avenue Foch 76600 Le Havre |
| Rurale de l'Eure | 02 32 55 22 90 | Place de la Gare 27140 Gisors |
| SAIEM AGIRE | 02 32 23 03 01 | 23 rue des Cheminots 27000 Évreux |
| SA HLM de la région d'Elbeuf | 02 35 78 29 01 | 4 cours carnot - BP 315 76500 Elbeuf |
| SECOMILE | 02 32 38 85 85 | 20 rue Joséphine 27000 Évreux |
| SIEMOR | 02 35 64 87 87 | 1792 avenue du Général de Gaulle 76350 Oisiel |
| SILIGE | 02 32 38 88 88 | 6bis boulevard Chambaudouin 27000 Évreux |
| SNI - Agence d'Amiens | 03 22 71 89 02 | 19 allée de la Pépinière - CS 10813 - Dury 80008 Amiens cedex 1 |

Les services enregistreurs pour l'Eure

| Service enregistreur | Téléphone | Adresse |
|---|----------------|--|
| Mairie de Brionne | 02 32 47 32 26 | Rue de la Seine - BP 110 27800 Brionne |
| Mairie de Pont-Audemer | 02 32 41 08 15 | Hôtel de ville 27500 Pont-Audemer |
| Mairie de Saint-André-de-l'Eure - CCAS | 02 32 32 87 00 | Place Gambetta 27220 Saint-André-de-l'Eure |
| Mairie de Saint-Sébastien-de-Morsent | 02 32 33 35 13 | Place P. Mendès France 27180 Saint-Sébastien-de-Morsent |
| Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Eure | 02 32 24 86 01 | Cité administrative boulevard Georges Chauvin 27000 Évreux |

La Commission de médiation dont le secrétariat est tenu par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale peut être saisie, si vous n'avez pas reçu de proposition de logement dans un délai de 18 mois, en envoyant le formulaire CERFA 13940*01 + Recours amiable devant la Commission de médiation en vue d'un logement » à l'adresse suivante :

Commission de médiation - Cité administrative - Boulevard Georges Chauvin
27000 Évreux - Tél : 02 32 24 86 01



Le Numéro unique

Le système d'enregistrement
de la demande
de logement social

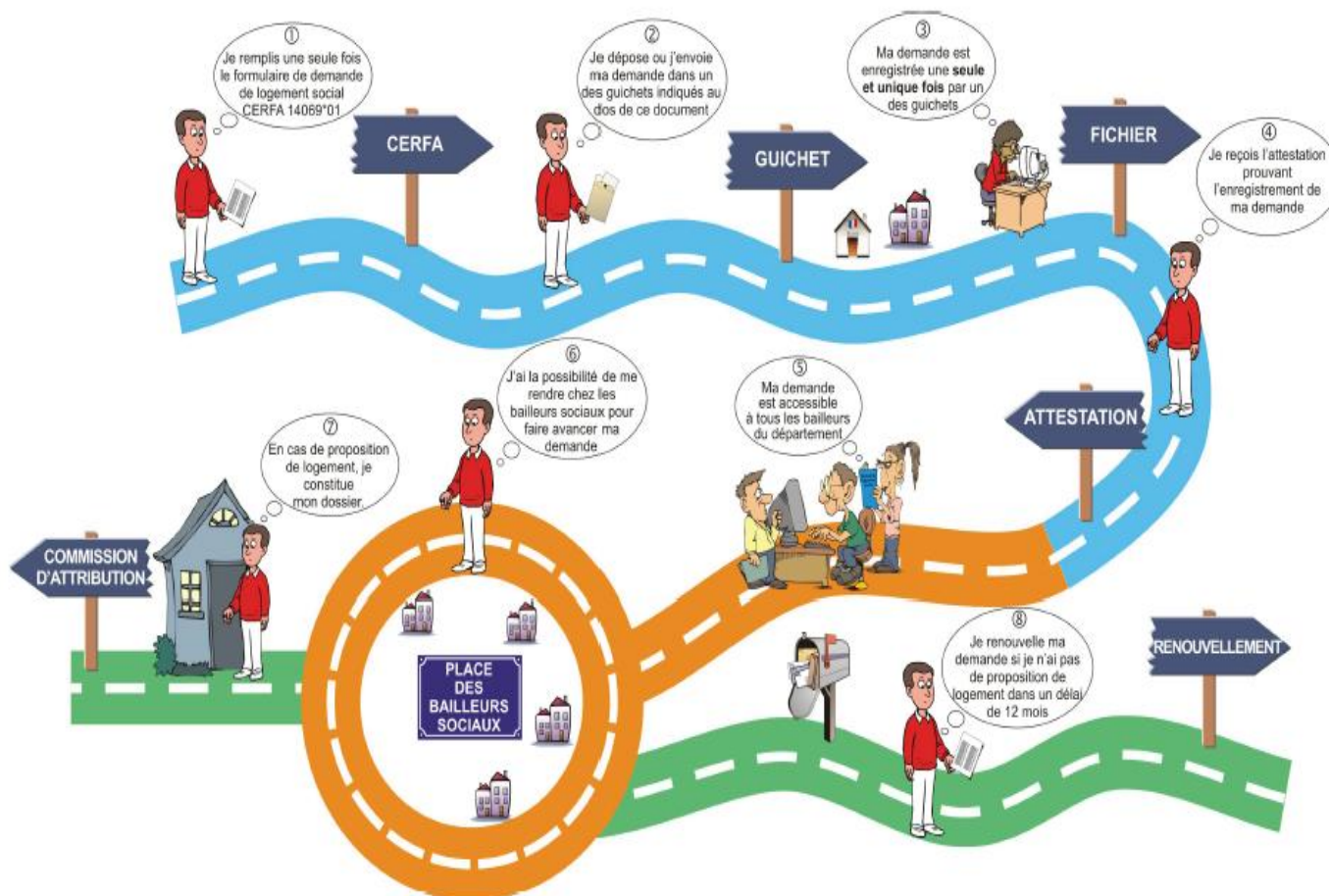


Conception : DREAL - Service Énergie, Climat, Logement, Aménagement Durable
Bureau Logement Construction Aménagement
document disponible sur le site : www.haute-normandie.developpement-durable.gouv.fr

Réalisation graphique : DREAL - Pôle Communication/PAO
Imprimé par tropa sur papier PEFC - Mars 2013

Mars 2013

Comment faire une demande de logement social ?



Étape 1 - Enregistrement de la demande de logement social

- Je remplis une seule fois le formulaire CERFA 14069*01 « Demande de logement social » que je trouve sur le site www.service-public.fr ou auprès des guichets indiqués au dos de ce document.
- Je dépose ou j'envoie par voie postale le formulaire CERFA et la photocopie de ma pièce d'identité ou de mon titre de séjour dans l'un des guichets habilités (liste au dos de ce document).
- Ma demande est enregistrée une seule fois par un des guichets dans le fichier des demandes de logement social du département dans lequel je recherche un logement. La date d'enregistrement correspond à la date de dépôt de la demande. Ma demande est valable seulement pour les communes qui se situent dans le département où je suis enregistré.
- Le guichet m'envoie l'attestation prouvant l'enregistrement de ma demande dans le délai maximal d'un mois. Cette attestation mentionne la date de dépôt et le numéro unique qui permet de m'identifier dans le fichier départemental des demandeurs.

Étape 2 - Traitement de la demande de logement social

- J'ai effectué toutes les démarches nécessaires. Ma demande est accessible à tous les bailleurs du département qui sont en capacité de rechercher le logement qui correspond à ma demande parmi les logements disponibles. Il y a, en annexe de l'attestation d'enregistrement, la liste des bailleurs sociaux ayant des logements dans les communes que j'ai indiquées sur mon formulaire.
- Muni de mon numéro unique, je peux me rendre chez les bailleurs de mon choix ayant des logements dans les communes souhaitées pour m'informer de la disponibilité des logements et éventuellement compléter ma demande.

Étape 3 - Attribution d'un logement ou renouvellement de la demande

- En cas de proposition de logement par un ou plusieurs bailleurs sociaux, ils me contacteront pour compléter mon dossier avec les pièces justificatives suivantes :
 - une copie de mon attestation d'enregistrement sur lequel figure mon numéro unique d'enregistrement,
 - une photocopie de ma pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, livret de famille ou acte de naissance) ou de mon titre de séjour si je suis étranger,
 - l'avis d'imposition de l'avant-dernière année (N-2) pour toutes les personnes appelées à vivre dans le logement (ou de non imposition),
 - des pièces complémentaires peuvent être demandées pour justifier de certaines situations particulières.
 Si ma candidature est recevable, elle sera proposée à la commission d'attribution qui fera le choix final.
- Si je n'ai pas de proposition de logement dans un délai de 12 mois, je reçois un courrier me proposant de renouveler ma demande pour un an afin de conserver mon numéro unique de la demande initiale. Si je ne fais pas le renouvellement dans les délais, ma demande est automatiquement radiée du fichier départemental de la demande de logement social et je perds l'ancienneté de ma demande initiale.



Si ma situation familiale ou professionnelle évolue, je me rends ou j'écris à un des guichets enregistreurs pour modifier ma demande. Tous les guichets du département, figurant au dos de ce document, peuvent effectuer la modification de la demande et cette mise à jour sera visible par tous les bailleurs sociaux.